



EL 15

RECYCLAGE DES SAVOIRS ET DU SAVOIR-FAIRE
DU PERSONNEL NON ÉLECTRICIEN EXECUTANT
POSSÉDANT UNE HABILITATION ÉLECTRIQUE B0,
H0, H0V - NORME NF C 18-510

PUBLIC VISÉ

Les encadrants des personnes devant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou à proximité d'installations électriques en exploitation ayant suivi et validé une formation initiale de même nature

PRÉ REQUIS

- Avoir suivi la formation « formation à la prévention du risque électrique exécutants non électriciens

DURÉE

1 jour soit 7 heures, dont
2 heures de pratique

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

LIEU

Dans vos locaux ou dans nos centres de formation

ÉQUIPEMENT STAGIAIRES

Prévoir les Équipements de Protection

OBJECTIF

- Maintenir et actualiser les connaissances du personnel autorisé à faire exécuter en sécurité des opérations sur ou au voisinage des ouvrages ou des installations électriques.
- Analyser ses pratiques professionnelles par un retour d'expérience afin de définir les risques encourus dans son environnement de travail,
- Vérifier l'adéquation du titre d'habilitation avec les tâches réalisées.

Moyens pédagogiques

- Exposé et discussions étayés de diapositives et films
- Apprentissage et application sur installation
- Remise aux stagiaires de documents écrits

Moyens techniques

- Ordinateur
- Vidéoprojecteur
- Support de cours
- Installation électrique
- Protection collective
- VAT, outils isolés, condamneur, cadenas

Moyens d'encadrement

- Formateurs Vivalians

Contexte réglementaire

- Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010
- Norme NF C 18-510

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Contrôle de connaissances et des évaluations pratiques en fin de formation conformément à la norme NF C 18-510
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation
- Le formateur adresse un avis, afin d'aider l'employeur à définir le contenu du titre d'habilitation
- L'entreprise est ensuite chargée de l'habilitation des salariés au niveau B0, H0, H0V

Informations complémentaires :

Un recyclage est prévu tous les trois ans



EL 15

RECYCLAGE DES SAVOIRS ET DU SAVOIR-FAIRE
DU PERSONNEL NON ÉLECTRICIEN CHARGE
D'OPÉRATION POSSÉDANT UNE HABILITATION
ÉLECTRIQUE B0, H0, HOV - NORME NF C 18-510

PROGRAMME

RETOUR D'EXPÉRIENCE

- Analyse des accidents et presque accidents
- Analyse des pratiques professionnelles
- Analyse des difficultés rencontrées lors de l'application des procédures

MISE À JOUR DES SAVOIRS ET DU SAVOIR FAIRE

- Les limites de l'habilitation (chiffre 0) (autorisation et interdits, champ restrictifs de travail)
- La zone de travail
- Les instructions
- Les équipements de protection collective (barrière, ECRAN, banderole, etc.)
- La signalisation et les repérages associés
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux

- La conduite à tenir en cas d'accident corporel
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique
- Les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique
- Les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES THÉORIQUES ET PRATIQUES.

- Évaluation théorique
- Évaluation pratique